



SURDIFICHE N° 3

LES APPAREILS AUDITIFS

LE RÔLE D'UN APPAREIL AUDITIF

Une personne malentendante n'entend plus ou mal certaines fréquences sonores. En général, les sons graves (500 à 1000 hertz) sont assez bien entendus, en revanche les sons aigus (3000 à 4000 hertz) ne sont plus ou mal perçus. Alors qu'une bonne audition est équilibrée dans toutes les fréquences.

Le rôle d'un appareil auditif n'est donc pas seulement d'amplifier (ce que l'on sait faire facilement depuis longtemps), mais aussi de « corriger », de rééquilibrer l'audition. C'est possible avec un choix judicieux de l'appareil et un réglage fin adapté au cas de chaque personne.

OÙ L'ACHETER ?

Uniquement chez un audioprothésiste, il en existe partout en France.

Le nom de l'enseigne a peu d'importance, ce qui compte, c'est la compétence et l'expérience du professionnel. Renseignez-vous auprès les associations pour connaître les « bonnes adresses ». En fonction de votre audiogramme, parmi les marques et modèles dont il dispose, l'audioprothésiste vous proposera un ou deux modèles. Un essai d'au moins quinze jours dans votre environnement habituel est indispensable. Si l'appareil ne vous convient pas, essayez-en un autre. Si aucun appareil ne vous convient, vous n'êtes pas obligé d'acquérir l'appareil essayé, mais le prix de l'embout restera à votre charge.

ADAPTATION ET HABITUDE

Le confort auditif est subjectif. Plusieurs ajustement des réglages sont souvent nécessaires pour trouver le meilleur confort. Il faut

2-AS
Association pour
l'Accessibilité
du cadre de vie aux
personnes Sourdes,
devenues sourdes
ou malentendantes
12, rue d'Auffargis
78690 Les Essarts-le-Roi

www.2-As.org

Fax 01 30 41 55 17

s'habituer à l'appareil auditif pour en tirer pleinement satisfaction. Ainsi, il ne faut pas s'attendre à un résultat instantané. La bonne adaptation d'un appareil auditif demande un à trois mois.

PRIX FT REMBOURSEMENT

Selon son type, le prix d'un appareil auditif varie de 191 euros (analogique) à 2300 euros (numérique) environ.

Selon une légende répandue, un nouvel appareil ne pourrait être remboursé que tous les trois ans (pour les actifs) ou que tous les cinq ans (pour les retraités), mais il s'agit d'un usage et non d'un droit limitatif. En pratique, une aggravation de la surdité ou l'usure de l'appareil justifie la demande de remboursement d'un nouvel appareil.

Inversement, la durée de vie d'un ACA peut être plus longue, il n'est pas impératif de changer d'appareil à ces dates butoires : certains gardent le même pendant dix ans! Mais il est indispensable de faire contrôler réguliérement son fonctionnement son adéquation par rapport à l'évolution de sa surdité.

Le tableau des remboursement figure page suivante. Depuis fin 2002, le second appareil est remboursé pour les adultes, ce qui permet une prise en chage par les complémentaires Maladie.



Contours d'oreille

LES PRINCIPAUX TYPES D'APPARFII S

Les appareils auriculaires, un embout ou l'appareil lui-même s'introduit dans l'oreille :

- contours et mini-contours ;
- intras (conque, auriculaire ou conduit);
- boîtiers qui ont presque disparu;
- lunettes auditives (contours montés sur des branches de lunettes), appréciées par certains, mais assez incommodes : on a souvent besoin de mettre ses lunettes sans mettre son appareil auditif et inversement.

Les autres types sont :

- les appareils à conduction osseuse pour ceux qui ne peuvent pas utiliser les embouts auriculaires;
- L'implant cochléaire est réservé aux personnes totalement sourdes qui ne peuvent pas entendre avec un appareil auditif classique.

ANALOGIQUE OU NUMÉRIQUE ?

Pour un premier appareillage et si l'audition le permet, un numérique est préférable. Cependant, pour certaines surdités profondes, seul l'appareillage analogique est actuellement possible. Pour des personnes appareillées de longue date en analogique, le passage au numérique peut-être difficile, voire impossible, et demande une accoutumance.

Même si les numériques sont théoriquement meilleurs, un analogique de dernière génération, réglé par ordinateur peut constituer une excellente solution. Le choix entre analogique et numérique dépend donc surtout d'abord de votre comprenhension avec celui-ci, des conseils de votre audioprothésiste et de vos sensations auditives.

CRITÈRES DE CHOIX

Les intra-auriculaires, appréciés pour leur discrétion, ne sont forcément le meilleur choix pour l'audition, mais surtout ils ne permettent pas l'accès aux très utiles aides techniques.

Les télécommandes peuvent servir aux personnes qui vivent dans des ambiances sonores différentes, mais ne sont pas toujours nécessaires.

En général, le contour d'oreille présente le meilleur rapport qualité /prix. C'est aussi l'appareil le plus fiable et le plus facile à réparer, à manipuler et à régler.

Seuls les contours ou minicontours permettent d'accéder à des aides techniques telles que la boucle magnétique et les microphones directionnels FM.

Ces aides sont très utiles dans l'habitat, pour les études, dans les lieux publics (gares, cinémas, théâtres...) équipés de boucles magnétiques.



Intra-auriculaires



Télécommandes

UN OU DEUX APPAREILS?

La surdité est souvent bilatérale et, lorsque c'est possible, le port de deux appareils auditifs est indispensable (équilibre, stéréophonie, meilleure audition). Leur prix est le principal frein à l'appareillage stéréophonique malgré la prise en charge du second appareil par la Sécurité sociale depuis 2002.

QUE FAIRE SI UN APPAREIL AUDITIF NE DONNE PAS SATISFACTION ?

D'abord en discuter avec votre audioprothésiste (qui a une obligation de moyens, mais non de résultats).

Les associations peuvent vous aider et vous conseiller.

Si satisfaction n'a pu vous être donnée, vous pouvez faire une réclamation auprès de votre centre de Sécurité sociale et de la Direction départementale de la concurrence et des prix.

LES EMBOUTS

L'appareil auditif est adapté à l'oreille par un embout moulé à la forme de l'oreille. Les embouts souples sont plus confortables et plus étanches, mais peuvent provoquer des allergies. Les embouts rigides, moins allergènes, sont moins étanches

Pour détecter un risque d'allergie, votre audioprothésiste peut vous



Récepteur pour contour et émetteur FM pour une meilleure écoute de la télévision



Il est courant de parler de «prothèses» auditives, mais c'est une grande erreur. En effet, un appareil auditif ne remplace pas l'oreille, contrairement, par exemple, à une prothèse de la hanche ou à une prothèse dentaire. Le seul terme autorisé par la norme française est « Appareil de correction auditive » (ACA). Et cela dit bien ce qu'apporte un appareil auditif : une « correction», une aide auditive.

Malgré des performances en constante amélioration, un ACA ne remplace pas l'oreille, il ne redonne jamais une audition parfaite. Mieux vaut le savoir... De même, il ne faudrait pas parler d'audioprothésiste, mais c'est l'habitude... Nous préconisons plutôt "Audicien" (qui s'occupe de l'audition) ou « Audiologiste ».

procurer un échantillon de la matière et fixer cet échantillon à l'intérieur du poignet : en cas de rougeur ou d'irritation, interrompre immédiatement l'essai.

Si, après huit jours d'essai, la peau ne présente aucune irritation, la matière sera bien tolérée.

C'est l'audioprothésiste qui détermine la matière et la forme d'embout les mieux adaptées à l'oreille.

LES SIFFLEMENTS ET PANNES

Lorsqu'un appareil « siffle », cela traduit, le plus souvent, une perte d'étanchéité de l'embout, il est alors nécessaire d'en refaire un (mais vérifier d'abord si l'embout est bien mis et que l'oreille n'est pas irritée); vérifier également que le tube plastique n'est cassé. S'il est devenu rigide, il faut le changer, sa souplesse est un gage de bonne audition.

Cela peut signaler aussi un défaut

de réglage ou une panne de l'appareil : une visite chez l'audioprothésiste s'impose, qui pourra vous prêter un autre appareil le temps de la réparation.

Pensez à assurer votre appareil contre les pannes ou la perte.

LES PILES

De types « bouton » et de divers formats selon les appareils, leur durée de vie varie selon la puissance et la conception de l'appareil. Il existe des piles rechargeables, mais leur durée de vie est courte et les recharges fréquentes. La Sécurité sociale, sur demande et factures à l'appui, verse un forfait annuel couvrant les achats de piles et les petites réparations autres que celles inscrites au LPP (voir tableau).

AUTRES PRISES EN CHARGE

Les Mutuelles pratiquent un remboursement variant du ticket modérateur à quatre fois le tarif de base SS. Le remboursement est effectué si il y a un remboursement par la Sécurité sociale.

Il y a possibilité de faire appel à l'aide spéciale de la caisse d'assurance maladie si les revenus sont très faibles.

Les possesseurs de carte de santé (RMI, chômeurs de longue durée, etc.) peuvent bénéficier du tarif SS mais c'est l'audioprothésiste qui doit en faire la demande. Le patient aura à sa charge le complément, qui peut faire l'objet d'une aide complémentaire auprès de service d'aide spéciale de la DDASS.

Les personnes qui travaillent dans le secteur privé, peuvent solliciter l'AGEPHIP en prouvant que les appareils et les aides associées sont indispensables à leur activité professionnelle.

Туре	Caractéristiques	Prix Moyen en euros
Appareils analogiques	réglage manuel, son non numérique, non programmable	391 à 800
Contours ou intra-auriculaires programmables	réglage programmable, avec ou sans télécommande, son non numérique	915 à 1230
Contours ou intra-auriculaires numériques	totalement numérique, avec ou sans télécommande, son numérique	1230 à 1500
Ecouteur		60
Microphone		60
Potentiomètre		30
Vibrateur à conduction osseuse		90
Embout auriculaire	changement tous les 12 à 18 mois. Le prix varie selon la forme et la matière	70 liun i té
Piles	durée de vie d'une pile : 5 à 15 jours selon la pile, le temps d'utilisation, la technologie et la puissance de l'ACA	7,60 la boîte de 3 à 6 piles selbn la référence

TARIF 2005	TARIF ACA AU LPP					
Code	Nomenclature	Prise en charge à 100% pour les : - Enfants jusqu'à leur 20° anniversaire Personnes ayant une cécité et une surdité sans limlite d'âge	Application du ticket modérateur à 65%: à partir du 20° anniversaire si pas de cécité associée	CMU: Prise en charge d'un seul appareil. Tarif de vente imposé aux audioprothésistes: 242,93 euros (199,71 + 44,22 de forfait mutuelle)		
	Appareil électronique correcteur de surdité	Prise en charge sur la base du Tarif LPP enfant	Prise en charge sur la base de 199,71 euros pour chaque appareil	100% si ACA analogique coûtant 242,93 euros.		
	Appareil livré en stéréophonie (2 ACA)			Pas de prise en charge pour le 2° ACA		
	Ent	retien et réparations				
203C00	Allocation forfaitaire amuelle d'entretien couvrant : achat de piles ou d'accumulateurs, fourniture de pièces détachées, les réparations, main d'oeuvre comprise (sur justificatifs)	36,59 euros	36,59 euros	36,59 euros		
Toutefois, la fourniture des pièces désignées aux références 203C01, 203C02, 203C03, 203C04 et 203C05 ci-après peuvent donner lieu à facturation et remboursement n plus de l'allocation forfaitaire.						
203C01	Ecouteur	5,32 euros	5,32 euros	5,32 euros		
203C02	Microphone	9,17 euros	9,17 euros	9,17 euros		
203C03	Potentiomètre	4,52 euros	4,52 euros	4,52 euros		
203C04	Vibrateur à conduction osseuse	10,63 euros	10,63 euros	10,63 euros		
203C05	Embout auriculaire	53,36 euros	53,36 euros	4,91 euros		
La prise en charge des embouts auriculaires est assurée dans la limite :						
- de 4 embouts par an et par appareil pour les enfants jusqu'à leur deuxième anniversaire ;						

- de 1 embout par an et par appareil pour les patients jusqu'à leur v0e "nniversaire, et pour les patients atteints de cécité et d'un déficit auditif ;

- de 1 embout par an, dans les autres cas.